

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 23 avril 2003, à 20:00 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance spéciale du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Messieurs les Conseillers Richard Bélanger, Serge Jacques, Sylvain Vachon, Pierre Tardif et Jacques Bolduc, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

La présente séance spéciale a été convoquée par Monsieur Marc Bélanger, secrétaire-trésorier.

78-2003

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

79-2003

ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial et approuve le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code Municipal.

ADOPTÉ

80-2003

MANDAT À F.B.G. - EXPERTISE

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, de mandater la Firme F.B.G., représenté par
Monsieur Denis Fortin, pour assistance technique de
Maître Jean-Denis Rancourt dans les dossiers de
Messieurs Richard Poulin et Denis Lacasse.

ADOPTÉ

Monsieur Steve Plante prend siège à 20:00 heures.

81-2003

**RÉSOLUTION POUR MODIFICATION DE RÈGLEMENT - DOSSIER
MADAME MARLÈNE JOLICOEUR ET MONSIEUR MARTIN RACINE**

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor va
modifier son règlement de zonage de façon à soustraire
le terrain de Madame Marlène Jolicoeur et Monsieur
Martin Racine, situé au 7 Rue Fortin Saint-Victor, de
toute construction de résidence principale tout en
donnant le droit de conserver les dépendances actuelles
(garage et remise) et/ou de construire de nouvelles
dépendances de votre résidence principale éventuelle
sur le terrain voisin soit, le 6 Rue Fortin Saint-
Victor.

ADOPTÉ

82-2003

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que la séance spéciale soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BÉLANGER